



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Statistiques

Question écrite n° 50724

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur les difficultés de lisibilité que peut avoir l'indice des prix à la consommation réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). En effet, il existe, parallèlement à l'indice des prix à la consommation qui sert aux comparaisons économiques et à la comptabilité nationale, un indice spécifique, hors tabac, qui est seul utilisé aux fins d'indexation de différentes prestations sociales. Il lui demande de lui préciser si l'adoption (1er mars 1997), d'un indice des prix à la consommation harmonisé au niveau européen est susceptible d'accroître la lisibilité des statistiques en matière de prix à la consommation, s'ajoutant à son utilisation pour apprécier les efforts de la France en matière de respect du critère de convergence en vue de la monnaie unique européenne.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50724

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1979